

BUREAU SYNDICAL

MARDI 9 MAI 2017

MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR

PERSONNES PRESENTES :

M. Yannik OLLIVIER	Président de l'Établissement Public du SCoT
M. Jean-Paul BRET	VP de l'EP-SCoT - Président de la CAPV
M. Jean-Claude POTIÉ	Maire d'Izeron - Saint Marcellin Vercors Isère
Mme Christine GARNIER	VP de l'EP-SCoT – La Métro
M. Luc REMOND	VP CAPV - Maire de Voreppe
M. Martial SIMONDANT	Maire de Artas – VP Bièvre Isère Communauté
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY	Vice-Présidente aménagement du territoire et de la planification Saint Marcellin Vercors Isère
M. Jérôme DUTRONCY	Délégué de l'EP-SCoT – La Métro
M. Daniel NIOT	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves
Mme Laurence THERY	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan

Mme Catherine CHABERT	Responsable du pôle d'intervention territoriale DDT38/SASE
M. Bruno MAGNIER	La Métro
M. Jean-François INARD	Directeur Pôle Patrimoine et Environnement – St Marcellin Vercors Isère Communauté
M. Benoît PARENT	Directeur AURG
M. Constant BERROU	Chargé d'études territoires AURG
Mme Murielle PEZET-KUHN	Directrice d'études environnement AURG
M. Philippe AUGER	Directeur de l'EP – SCoT
M. Olivier ALEXANDRE	Chargé de mission - EP – SCoT
Mme Stéphanie MACHENAUD	Chargée de mission - EP – SCoT
Mme Amandine DECERIER	Chargée de mission - EP-SCoT
Mme Karine PONCET-MOISE	Chargée de gestion financière et administrative – EP-SCoT
Mme Cécile BENECH	Responsable Communauté de l'eau

PERSONNES EXCUSEES :

Mme Christel BARACH	Chef de projets planification urbaine – Hôtel du Département
---------------------	--

Yannik OLLIVIER introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- **Questions administratives et financières**

- Compte de gestion 2016

Le bureau syndical approuve le compte de gestion soumis par le Trésorier Payeur départemental.

- Affectation des résultats 2016 et Compte administratif 2016

Karine PONCET-MOISE présente le compte administratif 2016 qui fait apparaître les résultats de clôture 2016 :

	Investissement	Fonctionnement	total
Résultat de clôture de l'exercice 2015	45 830,01	185 150,90	230 980,91
Part affectée à l'investissement en 2016		3 000,00	3 000,00
Recettes réalisées en 2016	105 664,18	1 006 138,09	1 111 802,27
Dépenses réalisées en 2016	100 013,58	950 783,71	1 050 797,29
Résultat de l'exercice 2016	5 650,60	55 354,38	61 004,98
Résultat global de clôture 2016	51 480,61	237 505,28	288 985,89

La balance, jointe au dossier, indique le détail des opérations en fonctionnement et en investissement. Un second tableau joint au dossier précise les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Jean-Paul BRET demande si la situation budgétaire permet d'anticiper la future évaluation et révision du SCoT.

Karine PONCET-MOISE répond que des crédits sont mobilisables à ce titre.

Elle précise aussi que des dépenses supplémentaires sont à prévoir dans le cadre de la dématérialisation.

Le bureau syndical approuve le compte administratif 2016 qui est conforme au compte de gestion.

- Rapport d'activités 2016 : EP SCoT et Communauté de l'Eau

En accompagnement du compte administratif, ces documents visent à faire état des activités de l'EP SCoT et de la Communauté de l'Eau.

- Délibérations administratives : mesures de transferts primes/points décret du 11 mai 2016

Philippe AUGER précise que cette délibération prend acte du décret du 11 mai 2016 concernant les mesures de transfert primes/points. L'objectif de cette modification est de reventiler une partie des primes dans la partie fixe du salaire. Cette délibération vise à

appliquer cette mesure pour le personnel contractuel, afin d'éviter un écart entre les statuts de titulaire et de contractuel.

- Convention financière SCoT Nord Isère

Philippe AUGER explique que l'ex CC Région Saint Jeannaise a fusionné avec Bièvre Isère Communauté, membre du syndicat mixte du SCoT de la région grenobloise au 1^{er} janvier 2016.

A l'issue du délai légal de 6 mois, Bièvre Isère Communauté a opté pour le maintien au sein de l'EP SCoT de la région grenobloise, incluant ainsi au sein de ce SCoT, les communes appartenant auparavant à la CC Région Saint Jeannaise.

Une modification en cours du SCoT de la région grenobloise permettra d'intégrer ces territoires au SCoT en vigueur.

L'EP SCoT de la région grenobloise est sollicité par le SCoT Nord Isère pour envisager une participation au titre d'un rachat des études engagées par le SM SCOT Nord Isère sur le territoire des communes nouvellement incluses dans le SCoT de la région grenobloise, études qui contribueront à la modification de ce SCoT.

Après concertation avec Bièvre Isère Communauté, le montant de ces études a été valorisé par le SM SCoT Nord Isère à hauteur de 30 000 euros.

Il est proposé d'approuver le principe de cette participation qui devra faire l'objet d'une convention financière et d'une inscription budgétaire lors du prochain comité syndical.

A l'appui du versement de ce fonds de concours, le SCoT Nord Isère livrera sous forme numérique et papier, un exemplaire de chaque étude. Le détail des études est indiqué dans la note jointe au dossier.

- **Avis de l'EP SCoT sollicités**

- Avis EP SCoT dossier A 480

Philippe AUGER explique que la note jointe au dossier constitue un avis préalable sur le dossier qui sera soumis à enquête publique.

Un deuxième avis pourra être formulé lors de l'enquête publique en tant que PPA.

Cette note provisoire présente le projet, rappelle les orientations et les objectifs du SCoT en matière de déplacements et propose des remarques d'ordre général sur le projet.

Les principales remarques sur le projet sont les suivantes :

- le projet apparaît compatible avec le SCoT et propose des réponses en phase avec le SCoT : articulation déplacements-fonctionnement du territoire, travaux engagés dans le cadre de la commission Déplacements du SCoT sur le covoiturage.

- l'EP SCoT propose à la société AREA d'avoir une approche plus large, à minima l'échelle de l'Enquête Ménages Déplacements de manière à inclure outre les territoires du SCoT les parcs, le plateau matheysin ou encore l'Oisans dans la réflexion autour de l'offre en matière d'infrastructures routières.

- des interrogations sur certains choix ont également été soulevées, en particulier sur la vitesse de référence portée à 90 km/h, les questions de gestion dynamique et l'impact pour les territoires voisins en amont de l'entrée dans la métropole. L'EP SCoT rappelle que les études et la concertation menées en 2011 avaient retenu l'intérêt d'une expérimentation avec un profil à 70km/h sans BAU. Les travaux sur le chrono-aménagement avaient démontré que le maintien de cette vitesse de référence ouvrait plus de souplesse dans l'usage de l'emprise

(notamment grâce à des bandes de roulement de largeur plus réduite) pour permettre par exemple l'affectation d'une voie aux TC et covoiturage. Le choix d'une vitesse à 90 km/h oblige à un dimensionnement de voies différent et plus consommateur d'espace.

Cette vitesse de référence à 70km/h est une recommandation du SCoT et fait partie intégrante de sa mise en œuvre. Si celle ci ne devait pas être suivie, il serait opportun que le maître d'ouvrage justifie ce choix.

- des précisions sont à apporter concernant la stratégie du SCoT en matière de déplacements, des éléments de compréhension sur les données relatives aux temps de parcours, une présentation de l'impact du projet sur le bouchon actuel pour mieux apprécier l'un des objectifs principaux du SCoT : la fiabilisation des conditions de déplacements et le maintien des distances-temps nécessaires à la maîtrise de la périurbanisation.

Luc REMOND ne partage pas les remarques concernant la vitesse de référence proposée par le SCoT. Il est favorable à l'idée d'une chrono-régulation et d'une modulation de la vitesse en fonction des conditions de circulation. En revanche, il estime que l'abaissement à 90km/H en « heures creuses » est suffisant. Il est par ailleurs favorable à ce projet.

Christine GARNIER revient sur le principe d'autoroute apaisée en expliquant qu'il s'agit de garantir des temps de parcours constants quelle que soit l'heure, c'est pourquoi elle estime qu'il faut mettre en place la même vitesse de jour et de nuit. Elle ajoute que les vitesses élevées, même 90km/h, génèrent des nuisances sonores pour les riverains. Elle explique également que le coût financier est fonction de la vitesse, puisqu'elle détermine le dimensionnement de voies.

Daniel NIOT souhaiterait prendre connaissance des études qui démontrent que la réduction des vitesses diminue les émissions de gaz à effet de serre.

Jérôme DUTRONCY explique que la réduction des vitesses permet la fluidité du trafic. C'est cette fluidité qui a un impact positif sur la pollution.

En cas de pic de pollution, il explique que c'est surtout le report modal qui va éviter une dégradation accrue de la qualité de l'air. Il rejoint également les propos de **Christine GARNIER** concernant les nuisances sonores en expliquant que l'abaissement des vitesses permet de réduire la pollution sonore.

Jean-Paul BRET estime que ce projet sensible et de grand intérêt pour l'ensemble de la région doit s'inscrire dans le SCoT et qu'il convient que l'EP SCoT rappelle ses orientations sans ouvrir de nouveaux débats déjà arbitrés lors de l'adoption du SCoT.

- Commerces : avis bureau courrier Chapareillan / point travaux Fédération nationale des SCoT sur le commerce

Philippe AUGER explique qu'un permis de construire pour un Intermarché de 999 m² a été accordé sans que l'EP SCoT n'ait été informé. Il est donc proposé d'adresser un courrier à la commune pour rappeler que les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² doivent être notifiés à l'EP SCoT. L'EP SCoT examine ensuite la compatibilité du projet avec le SCoT et saisit ou non la CDAC. En l'occurrence, même si l'objectif était de réinvestir une friche industrielle, ce dossier n'aurait pas été compatible avec le SCoT car le projet est situé hors ZACOM.

Catherine CHABERT précise que cela avait déjà été évoqué en Groupe Contact DDT-EP SCoT et propose d'adresser un courrier commun Etat-EP SCoT aux communes.

Jean-Paul BRET et **Laurence THERY** estiment qu'il faut adresser ce courrier aux services instructeur des collectivités.

Yannik OLLIVIER propose en conséquence de saisir le Préfet avec copie au maire afin d'améliorer la gestion de ces dossiers et suggère un courrier commun.

Philippe AUGER précise que la note jointe au dossier permet de faire état des travaux en cours sur les questions d'aménagement commercial dans le cadre de la FédéSCoT, en lien avec la fédération du commerce et de la distribution. Il explique qu'un travail intéressant a été réalisé pour compiler les différents choix opérés sur ces questions à l'échelle nationale. Ces travaux visent à améliorer la capacité des documents de planification à encadrer l'urbanisme commercial.

- Contribution EP SCoT / SRADDET Région Auvergne Rhône-Alpes

Philippe AUGER explique que la Région n'a pas officiellement notifié à l'EP SCoT du lancement des travaux du SRADDET.

La note jointe au dossier présente la nature du document, souligne son impact sur le SCoT et aborde les modalités de concertation.

Les sujets qui seront abordés dans le SRADDET sont :

- l'aménagement et l'égalité des territoires (habitat, équilibre et égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, gestion économe de l'espace, implantation des infrastructures d'intérêt régional)
- la protection et la restauration de la biodiversité
- le climat, l'air et l'énergie
- l'intermodalité et les transports
- la prévention et la gestion des déchets

Dans le cadre de la concertation, il est proposé d'apporter une contribution EP SCoT à la Région.

Au regard des thèmes traités par le SRADDET, **Murielle PEZET-KHUN** explique qu'il pourrait être opportun de défendre la stratégie de développement durable, coopératif et équilibré du SCoT, à savoir :

- Caractéristiques et organisation de l'armature du territoire, logiques d'équilibre, interrelations / synergies entre les métropoles, les territoires périurbains, ruraux et massifs
- Articulation entre l'organisation du territoire et les mobilités
- Positionnement de la grande région grenobloise voir du Sud Isère dans la région en matière de développement économique, de système redistributif, d'attractivité touristique, de consommation d'espace, de préservation de la biodiversité, de diminution des GES, d'adaptation au changement climatique, de transition énergétique...
- Projets d'équipements majeurs portés autour de ces sujets

Elle ajoute qu'il serait également intéressant de construire un positionnement actualisé pour les thèmes qui le nécessitent, dont les infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, et d'aider à créer un positionnement collectif avec les autres acteurs.

Philippe AUGER ajoute que le Nord Isère sollicité par courrier, s'est déjà organisé autour de l'interSCoT lyonnais. En revanche, le président de la FédéSCoT propose de construire un chapeau commun aux SCoT de la région Auvergne Rhône-Alpes qui pourrait être ajouté aux contributions de chacun des SCoT.

Une contribution pourrait être proposée à la suite des travaux InterSCoT PNR du Sillon Alpin.

Enfin, se pose la question de l'articulation des contributions des EPCI et du SCoT de la région grenobloise.

Yannik OLLIVIER propose d'élaborer une contribution unique à l'échelle de la région grenobloise qui reprend les contributions des territoires.

Jérôme DUTRONCY propose également d'analyser à l'échelle de chaque territoire du SCoT, l'état d'avancement des politiques communautaires en matière d'énergie et de climat comme par exemple les PCAET. La Région doit prendre en compte ces politiques, parfois plus ambitieuses que sur d'autres territoires, et adapter le SRADDET en conséquence.

- **Avancées sur les évolutions du SCoT**

- Prise en compte du SRCE / préparation de la délibération du comité syndical du 7 juin 2017

Murielle PEZET-KHUN explique que le SCoT doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'ici juillet 2017. Une modification du SCoT ne sera pas nécessaire dans la mesure où le SCoT est cohérent avec le SRCE. L'objectif est de délibérer en comité syndical en construisant un argumentaire qui justifie la prise en compte du SRCE par le SCoT.

- Point avancées travaux de la modification du SCoT

Philippe AUGER explique que les travaux par groupe de communes sont en cours et ajoute que la modification du SCoT devra être approuvée avant l'arrêt des différents PLUi.

- **Avancées sur les Commissions du SCoT**

- Point dossier covoiturage et logistique régionale

Luc REMOND indique que les EPCI sont en train de délibérer au sein de leurs assemblées pour signer la charte de covoiturage.

- **Points divers**

- Journées nationales des SCoT les 6 et 7 Juillet 2017 à Angoulême

Yannik OLLIVIER invite les élus qui le souhaitent à assister à cet évènement.

- Communauté de l'Eau : séminaire GEMAPI du 29 juin 2017

Jérôme DUTRONCY précise que ce séminaire aura lieu à Seyssins. L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension de cette prise de compétence aux élus.

Jean-Paul BRET indique que le département a réuni les EPCI sur cette thématique. Il propose de mettre en place des syndicats par secteur et il serait opportun que le département soit présent lors de cette rencontre du 29 Juin.

Le président remercie les participants et clôt la séance en annonçant que le comité syndical se tiendra le **mercredi 7 juin 2017 à 17h** en salle Europe du Conseil départemental.